

TU AS MOINS DE 20 ANS ?

Déclare ton
médecin traitant !



Un médecin traitant assure la **coordination des soins** et peut répondre à des questions sur différents sujets comme :

- ✓ la contraception,
- ✓ la sexualité,
- ✓ la nutrition,
- ✓ l'activité physique,
- ✓ la santé mentale...



Pense à déclarer le médecin traitant de ton choix avec ta **carte vitale**.

Tu peux aussi créer ton carnet de santé numérique sur

mon
ESPACE
SANTÉ



L'équipe de la CPTS Hego Lapurdi peut aussi t'aider dans ta démarche !



06 95 91 30 28



contact@hegolapurdi.fr



www.hegolapurdi.fr